

St-Léger sous Cholet



Equilibre et Qualité de vie



Informations pour les seniors



Version 2015

GUIDE PRATIQUE



Développer les relations de la mairie avec les habitants de Saint Léger sous Cholet est une des priorités de la municipalité. Cette action va de pair avec l'objectif de continuer à faire de Saint Léger une commune accueillante, solidaire et attentive à tous, aux jeunes, aux familles, aux personnes en difficultés et bien sûr aux seniors.

L'allongement de l'espérance de vie qui nous fait gagner plusieurs mois chaque année, nous permet tous de vouloir légitimement profiter d'une « deuxième vie » après une carrière professionnelle bien remplie. Une vie où les seniors sont réputés dynamiques et plein de projets !

Vous êtes pour la commune, une force sur laquelle la municipalité souhaite s'appuyer car vous disposez d'atouts non négligeables : fiabilité, stabilité, expérience vous permettant de prendre du recul, autorité naturelle... en quelques mots, vous êtes rassurants.

L'action de la municipalité, et celle de la Communauté d'Agglomération du Choletais (qui possède la compétence personnes âgées) continuent à aller vers une amélioration des conditions d'accueil des seniors. Dans le même temps, tout doit être fait pour renforcer le lien social, briser la solitude, et faire jouer la solidarité envers nos aînés.

Ce guide préparé par le personnel municipal, vous présente les différents services communaux, intercommunaux ou associatifs qui sont à votre disposition. Vous trouverez aussi une présentation du foyer d'animation du Landreau pour personnes âgées ouvert depuis le printemps 2013.

Les services de la CAC et ceux de la commune restent à votre disposition.

Bonne lecture.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES

SOMMAIRE

I- LES SERVICES COMMUNAUX (P. 4)

- 1) Le C.C.A.S
- 2) Le Registre Nominatif Communal

St-Léger sous Cholet



Equilibre et Qualité de vie

II- LE FOYER D'ANIMATION DE ST LÉGER (P. 5)

III- LES SERVICES DE LA C.A.C. (P. 6)

- 1) Les associations mutualisées

œ C.L.I.C. I.G.E.A.C - M.A.I.A.

œ O.R.P.A.C. « Office des Retraités et Personnes Âgées de Cholet »

- 2) Le Transport de Personnes à Mobilité Réduite

- 3) Le pôle domicile

œ Le service portage de repas à domicile

œ Le service d'aide à domicile

- 4) Le pôle établissement

œ Un accueil de jour

œ Les foyers logements (E.P.A.)

œ Les maisons de retraite (E.H.P.A.D.)



IV- LES ASSOCIATIONS D'AIDE À DOMICILE (P. 11)

- 1) Santé Services Choletais : S.S.I.A.D. – E.S.A.
- 2) L'A.D.M.R. « Association à Domicile en Milieu Rural »
- 3) La téléassistance



V- LES NUMÉROS D'URGENCE (P. 13)

1) Le C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement géré par un conseil d'administration.

SON RÔLE :

Venir en aide, sous différentes formes, à ceux qui ne peuvent, faute de ressources suffisantes, subvenir à leurs besoins essentiels. Il participe à l'instruction des demandes d'aides sociales légales et formule un avis sur le bien fondé de la demande.

Quelques exemples :

- aides à certains parents d'enfants handicapés : aide financière pour l'adaptation du logement
- aides ponctuelles aux familles en difficultés, sous forme d'aides non remboursables ou à rembourser au fur et à mesure de leurs possibilités : intervention auprès d'organismes (EDF, GDF, eau, ...)
- aide par la banque alimentaire : colis de denrées distribués 2 fois par mois
- réduction du tarif des abonnements à Choletbus pour les personnes de plus de 65 ans sous conditions de ressources

Sachez que le C.C.A.S. peut vous aider, vous conseiller, vous aiguiller vers des organismes compétents, chaque situation faisant l'objet d'une réflexion sur l'opportunité d'une aide éventuelle et cela dans la plus grande discrétion.

N'hésitez pas à venir rencontrer Mme Marie-Françoise CEUS et Mme Chantal RIPOCHE adjointes à la Vie Sociale en prenant rendez-vous à la Mairie.

2) Le Registre Nominatif Communal

Les personnes âgées ou handicapées isolées à domicile, peuvent solliciter leur inscription sur le registre communal.

En cas de déclenchement par le Préfet d'un plan d'alerte et d'urgence et notamment d'un plan canicule, les personnes inscrites bénéficieront d'interventions ciblées des services sanitaires et sociaux.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de ST LÉGER SOUS CHOLET ou au C.L.I.C. I.G.E.A.C.

II - LE FOYER D'ANIMATION

Le foyer d'animation pour personnes âgées est relié aux quinze logements locatifs par une galerie couverte, facilitant l'accès aux résidents. Il comprend les éléments suivants : une salle d'activités, une salle annexe, un office, une lingerie, un vestiaire, un local d'entretien, des sanitaires, un local poubelles et un local technique, un jardin aménagé permettant rencontres et échanges.

Ce foyer est ouvert à tous les seniors. Des activités sont proposées par Muriel animatrice employée par la Communauté d'Agglomération du Choletais : jeux de mémoire, bricolage, jeux divers, gymnastique douce...

Chaque jeudi un repas peut être pris en commun.

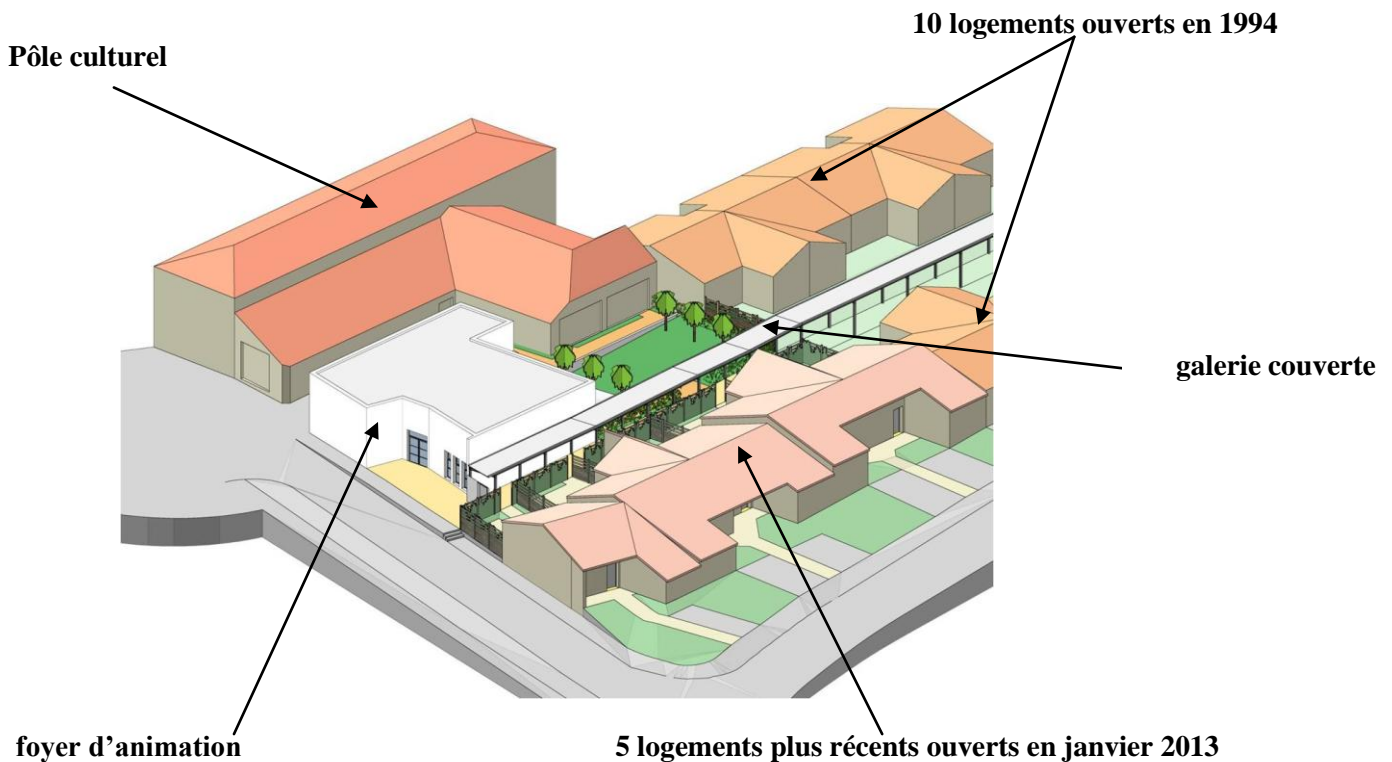
La chorale « enchante » le foyer tous les lundis.

Le club de la gaieté y est présent les mardis après-midi.

Muriel sera ravie de mettre en œuvre des propositions nouvelles et d'accueillir des nouveaux venus.



Le pôle culturel et le foyer d'animation



Ses missions sont organisées autour de 2 pôles :

- un pôle domicile
- un pôle établissements

Ces deux pôles sont regroupés au sein des locaux du pôle social 24 avenue Maudet aux côtés de deux associations partenaires majeures de son action que sont :

Le C.L.I.C. I.G.E.A.C. (Centre Local d'Information et de Coordination Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise) et l'O.R.P.A.C. (Office des Retraités et Personnes Âgées)

Ce lieu est donc un lieu unique mutualisé ouvert aux personnes âgées et à leurs familles.

1) Les associations mutualisées

œ *Le C.L.I.C. I.G.E.A.C.*

* **Le C.L.I.C.**

(Document disponible en Mairie)



VOUS INFORME

Gratuitement sans rendez-vous et confidentiellement, dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le C.L.I.C. renseigne sur les services, les établissements, les aides...

VOUS CONSEILLE ET VOUS ORIENTE

En fonction de chaque situation, le C.L.I.C. vous met en relation avec les services appropriés.

ÉVALUE VOS BESOINS

Les professionnels du C.L.I.C. évaluent vos besoins du quotidien.

Le C.L.I.C. étudie les améliorations permettant de maintenir un logement adapté.

Le C.L.I.C. peut effectuer un bilan d'autonomie en concertation avec votre médecin, votre infirmier, votre auxiliaire de vie et tous ceux qui participent à votre soutien à domicile.

ÉTABLIT AVEC VOUS UNE AIDE PERSONNALISÉE

Si vous le souhaitez, en concertation avec votre entourage et les professionnels, le C.L.I.C. propose un plan d'aide individualisé.

VOUS SOUTIEN DANS VOS DÉMARCHES

Le C.L.I.C. accompagne, si nécessaire, dans vos démarches et dans la mise en place des aides.
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rencontre avec une coordinatrice du C.L.I.C. :

Au Pôle Social

24 avenue Maudet 49300 CHOLET

Tél : 02.41.30.26.34

Mail : clic.choletais@gmail.com Site : <http://clic-igeac.org/>

Rencontre à domicile sur rendez-vous (Tél. 02.41.30.26.34)

Le C.L.I.C. est porteur d'actions préventives (conférences, forums...) et de soutien envers les aidants (groupe de parole, formation Alzheimer, Pause Café de l'Entour'âge).

*** LA M.A.I.A.**

Dans le cadre du plan gouvernemental, une M.A.I.A. (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer) a été créée. Elle est pilotée par le C.L.I.C. I.G.E.A.C. de Cholet.

La zone géographique couverte correspond au sud-ouest du département (Mauges et Choletais).

Cette M.A.I.A. est un « guichet unique », un dispositif d'accueil et d'informations qui réunira et coordonnera tous les services sanitaires et médicaux-sociaux pouvant intervenir auprès des malades et de leurs proches.

Une personne du milieu médico-social sera chargée de suivre le malade et sa famille, d'évaluer les besoins et assurer la coordination des intervenants.

***œ* L'O.R.P.A.C.**

L'Office des Retraités et Personnes Âgées de Cholet coordonne et promeut toute initiative prise ou à prendre en faveur des personnes âgées. Il est donc un lieu de rencontre, de réflexion et de proposition d'actions pour les retraités qui souhaitent s'engager dans le bénévolat envers toute génération ou participer à des manifestations et actions ponctuelles.

Coordonnées : 24 avenue Maudet 49300 CHOLET
Tél : 02 72 77 24 08

2) Le Transport de Personnes à Mobilité Réduite



(Document disponible en Mairie)

Le service Choletbus T.P.M.R. est un service adapté réservé aux personnes résidant dans la Communauté d'Agglomération du Choletais pour des déplacements sur son territoire. Les déplacements s'effectuent sur réservation, en taxi ou avec un véhicule aménagé.

Chaque personne souhaitant être admise au service doit remplir un **dossier d'admission**. Ces dossiers sont à disposition dans les Mairies de chaque commune de l'agglomération ou auprès des Transports

Publics du Choletais.

La Commission d'admission étudie le dossier selon des critères médicaux et financiers. Elle détermine également si un accompagnateur gratuit est autorisé quand cela est nécessaire et le tarif applicable selon les ressources.

Sont admissibles :

- Les personnes de plus de 80 ans.
- Les personnes à mobilité réduite après avis des médecins de la commission d'admission.
- Les personnes avec une carte d'invalidité "80%".
- Les personnes en fauteuil roulant non pliant.

LA COMMISSION D'ADMISSION

Un dossier médical confidentiel est étudié par les médecins siégeant à la commission d'admission. Ces médecins déterminent pour les personnes de moins de 80 ans le droit d'accéder au service et permettent à la commission d'apprécier les conditions d'accès pour tous (accompagnateur, prise en charge au trottoir ou domicile, contre indications...)

- La commission de la Communauté d'Agglomération du Choletais statue sur les dossiers.
- Et délivre une carte d'adhésion au service T.P.M.R.

RÉSERVATION

Il s'agit d'un service à la demande avec réservation préalable.

Les déplacements peuvent avoir lieu :

du lundi au samedi de 7h00 à 24h00
dimanches et jours fériés de 13h00 à 24h00 (sauf 1^{er} mai)



Les réservations, obligatoires, se font par téléphone du lundi au vendredi de 13h45 à 17h00 au :
02 41 49 02 80

Les réservations doivent être prises au plus tard la veille du déplacement avant 17h00 et le vendredi pour les déplacements du dimanche et du lundi.

A l'heure convenue, un taxi ou le véhicule aménagé va chercher la personne et la conduit à sa destination.

A destination, la personne remet au conducteur un ticket T.P.M.R. Un deuxième ticket est nécessaire pour le retour.

Les tickets sont vendus par carnet de 10 tickets :

- Au kiosque de CHOLETBUS Place Jean Moulin – CHOLET ou faire la demande par courrier, à CHOLETBUS 1 rue de Langeais – CHOLET.
- **A l'accueil de la Mairie de St Léger**

TARIFS

Tarif actuellement en cours : 1,54€.

Pour tout renseignement : Transports Publics du Choletais 02 41 49 02 88

3) Le pôle domicile : ADOMI FACIL

☞ Le service portage de repas à domicile

Ce service est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans ou des adultes handicapés, afin de répondre à un besoin ponctuel (hospitalisation, maladie, période de vacances des proches, isolement géographique, ...) ou permanent.

Vous avez la possibilité d'être livré pour tous les jours de l'année.

La mise en place du service peut se faire très rapidement.

Coordonnées :

Pôle Social 24 avenue Maudet à Cholet ou au téléphone 02 72 77 22 80

Les horaires d'ouverture du service sont de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.



(Document disponible en Mairie)

☞ Le service d'aide à domicile

Les aides à domicile accompagnent les personnes âgées et les adultes handicapés dans leur vie quotidienne.

L'aide-ménagère et l'auxiliaire de vie aident la personne à entretenir son cadre de vie et à réaliser les tâches de la vie courante devenues difficiles :

- . Aide à la réalisation des tâches ménagères,
- . Aide aux courses,
- . Aide aux démarches administratives,
- . Aide à la préparation des repas,

Elles peuvent accompagner la personne dans ses promenades.

L'auxiliaire de vie intervient également à la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne tels que :

- . L'aide à la toilette,
- . La distribution des repas,
- . L'accompagnement à la vie sociale.

Coordonnées :

Pôle Social 24 avenue Maudet à Cholet ou au téléphone 02 72 77 22 80

Les horaires d'ouverture du service sont de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

4) Le pôle établissement

La Communauté d'Agglomération Choletaise gère 9 établissements sur son territoire.

œ Un accueil de jour

« **Les Magnolias** » à destination des personnes âgées désorientées situé dans l'enceinte du foyer logement Notre Dame. L'équipe de jour est présente pour vous accueillir le mardi, mercredi et jeudi de 10h30 à 17h30.

Les Services proposés :

- . Restauration le midi,
- . Activités de la vie quotidienne favorisant l'autonomie,
- . Activités de stimulation pour communiquer par des exercices de mémoire et d'expression orale
- . Activités de stimulation de la dextérité par des travaux manuels, de la cuisine,
- . Des sorties.

œ Les foyers logements (Etablissements pour Personnes Âgées)

. **La Grande Fontaine au May sur Evre** est un village retraite qui accueille les personnes âgées, leur offre un accompagnement sécuritaire et convivial dans leur vie quotidienne en leur laissant toute liberté de choix de vie en relation avec leur famille.

. **Verte Vallée à la Romagne** est une résidence pour les personnes âgées avec un accueil personnalisé et convivial respectant le choix de chacun.

. **La Girardière à Cholet** est le plus grand des foyers logements de la ville de Cholet, offrant un balcon dans chaque appartement, l'équipe vous accueillant à pour mission d'assurer le bien-être et l'accompagnement des personnes âgées dans un lieu de vie convivial et sécurisant.

. **Le Bosquet à Cholet**, dans le quartier Saint Pierre, la résidence offre dans chaque appartement la possibilité d'une cuisine indépendante.

. **Paul Bouyx à Cholet** est la plus petite des résidences à Cholet. Elle peut vous accueillir dans un environnement familial, la moitié des logements ouvrant de plein pied sur le parc.

. **Notre Dame à Cholet** est une résidence au cœur du centre-ville, proche de la vie culturelle de Cholet.

œ Les maisons de retraite (Etablissements d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes)

. **Le Val d'Evre à Trémentines** est une résidence où les personnes âgées sont accompagnées au jour le jour, dans le respect de leur liberté, leur intimité, leurs croyances, leurs cultures et leurs volontés, dans un souci de convivialité et d'ouverture sur l'extérieur.

. **La Cormetière à Cholet** est une maison de retraite dans un quartier calme de Cholet, entouré d'un parc paysagé, un lieu de vie dans lequel les personnes âgées sont accueillies dans le respect de leurs cultures, de leurs croyances et de leurs volontés. Au sein de l'établissement, un service « La Roseraie » assure l'accueil permanent pour 11 personnes âgées désorientées.

Prochainement ouverture de l'EHPAD Val de Moine.

1) Santé Services Choletais

œ **Le S.S.I.A.D.**

Le service de soins infirmiers existe depuis 1988. Il a pour mission de:

- Eviter ou retarder une hospitalisation ou l'admission en maison de retraite
- Faciliter le retour à domicile
- Prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état de santé
- Redonner une autonomie partielle ou totale à la personne prise en charge
- Apporter un soutien à la famille

Ce service est financé par la Sécurité Sociale et intervient au domicile sur prescription médicale après évaluation infirmière.

L'équipe est composée d'aides soignantes qui interviennent sous la responsabilité de 2 infirmières coordinatrices pour assurer :

- **Soins d'hygiène et de confort** : Toilette, habillage...
- **Mobilisation** : Lever, transfert, aide à la marche...
- **Surveillance** : Température, diurèse, poids, transit, prévention d'escarres, hydratation, alimentation...
- **Soins relationnels et éducatifs** : Conseils diététiques, stimulation de la personne âgée (marche, mémoire...)

Coordonnées :

Président : Monsieur Roger LANDAIS

Directrice : Madame Maud GIRARDEAU

Siège social : 20 bis Rue d'Italie 49300 CHOLET

Téléphone :02.41.29.21.83

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et 14h00 – 17h30

œ **L'E.S.A. (Equipe Spécialisée Alzheimer)**

C'est un service qui propose des soins d'accompagnement et de réhabilitation auprès de personnes atteintes d'Alzheimer (ou apparentée) en lien avec le service de soins déjà en place auprès du patient.

C'est une équipe qui comprend :

- *Une infirmière
- *Une ergothérapeute
- *Une psychomotricienne
- *Des assistants de soins

Coordonnées :

Tél : 02 41 29 59 88

Mail : ema.choletais@orange.fr

2) L'A.D.M.R. «Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural » Les Trois Chênes

Cette association offre à toute personne qui en fait la demande, de nombreux services à domicile. Dans de nombreux cas, l'A.D.M.R. vous offre la possibilité de rester vivre dans votre lieu de vie habituel, et ainsi de conserver vos repères et vos relations.

L'aide ménagère aide à la vie quotidienne : toilette, courses, préparations des repas, entretien de la maison ...

En fonction de votre situation, le coût de l'intervention peut être pris partiellement en charge par un organisme, sur son budget d'action sociale (Caisse de retraite, C.A.F, Conseil Général) Si vous êtes imposable, les interventions ouvrent droit aux réductions d'impôts.

ADMR Les Trois Chênes

5 bis, rue de la Garenne - BP 19

49280 LA SEGUINIÈRE

Tél : 02 41 71 40 08

Mail : 3chenes@asso.fede49.admr.org

(Document disponible en Mairie)



3) La téléassistance

Le CLIC-IGEAC tient à votre disposition, au guichet ou sur leur site internet, une liste des différents prestataires de ce service. (cf page 6)

V- LES NUMEROS D'URGENCE



URGENCES MÉDICALES	SAMU-SMUR	15
	Centre Anti-Poison 49300 ANGERS	02 41 48 21 21
	Centre Hospitalier 1, rue Marengo 49300 CHOLET	02 41 49 60 00
	Polyclinique du Parc Avenue des Sables 49300 CHOLET	02 41 63 42 00
PHARMACIE DE GARDE		3237
POLICE SECOURS		17
POMPIERS		18